

L'ADIL

un accompagnement personnalisé

Afin de garantir un service de proximité et la même information pour tous sur le territoire de l'agglomération, Troyes Champagne Métropole organise un nouveau service d'accueil des demandeurs de logements sociaux.

Pour tout savoir sur le logement social et être accompagné dans votre demande avant, pendant et après constitution de votre dossier, rendez-vous à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aube.

Adil de l'Aube



17, rue Jean-Louis-Delaporte à Troyes 03 25 73 42 05 adil10@wanadoo.fr

Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

Pour tout savoir sur le logement social, l'ADIL...



vous informe et vous conseille



vous aide à compléter votre dossier



vous assure un suivi de dossier



vous aide à dénouer les situations de blocage

Un gage de transparence à toutes les étapes du processus d'attribution d'un logement.

Un lieu d'accueil commun

Ce nouveau service public résulte du Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale défini par votre Collectivité, Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. Les partenaires de ce dispositif sont l'État, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, Action Logement Services, l'Association Régionale Champagne-Ardenne-Union Sociale pour l'Habitat, l'ADIL et des associations de locataires.



Logement social

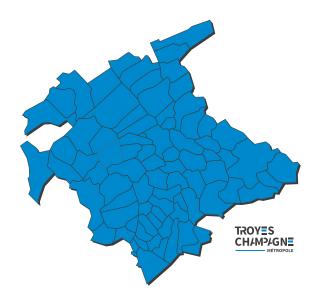
votre demande sur l'agglomération



Enregistrer une demande de logement social sur le territoire de l'agglomération

Toute demande de logement social doit être faite auprès d'un quichet enregistreur, au choix.

Le dépôt d'un seul dossier auprès d'un seul guichet d'enregistrement suffit pour l'ensemble des communes de l'agglomération et des bailleurs sociaux.



Vous pouvez également enregistrer votre demande en ligne sur :

www.demande-logement-social.gouv.fr*

*Si besoin, vos pièces justificatives peuvent être scannées dans l'un des guichets de votre choix (sur rendez-vous).

Liste des guichets d'accueil pouvant vous informer et enregistrer ou mettre à jour votre demande

Aube Immobilier

55, rue Raymond-Poincaré à Troyes 03 25 75 94 00 Du lundi au vendredi : 8h-18h Samedi : 9h-12h

42, boulevard Blanqui à Troyes 03 25 49 44 64

> Du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-18h Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h Samedi : 9h-12h

47, rue Louis-Ulbach à Troyes
03 25 42 56 00

Du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-18h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mon Logis

8, rue de la République à Troyes
03 25 810 810
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30

44, avenue Gallieni à Sainte-Savine
03 25 73 94 94
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30

Troyes Habitat

4, place Langevin à Troyes
03 25 71 17 17
Du lundi au vendredi: 8h30-12h30 / 13h30-18h

Action Logement Services

24, boulevard du 14-Juillet à Troyes 03 51 14 13 30 Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Direction Départementale des Territoires

2, mail des Charmilles à Troyes 03 25 71 18 35

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-16h30 Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Le processus d'attribution d'un logement social





Téléchargez le dossier de demande en ligne ou récupérez-le auprès de l'un des guichets enregistreurs.





Remplissez le dossier de demande en joignant les pièces justificatives nécessaires.





Une fois le dossier complet, déposezle à un guichet ou bien en ligne.





Une attestation mentionnant votre numéro de dossier vous est adressée par courrier sous un mois. Conservez-la pour le suivi.





Si vous le souhaitez, vous pouvez être reçu en entretien pour être informé et conseillé.





Attendez maintenant la réception d'une proposition.





La décision d'attribution est prise par la Commission d'Attribution Logement (CAL) du bailleur.





Le bailleur vous envoie par courrier la décision de la CAL. Si votre dossier est retenu, il vous est proposé de visiter le logement.





Si le logement vous convient, vous signez le bail.





Si le logement ne vous convient pas, l'information est inscrite dans votre dossier qui reste actif jusqu'à sa date de renouvellement.

Une nouvelle proposition de logement vous est faite suivant les étapes décrites ci-dessus (à partir de l'étape 6).